

LE ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

BUREAU DU JOURNAL.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus chez M. FARINE, imprimeur du Journal, rue Nationale, 70, (AFFRANCHIR).

Annonces, 25 c.; Réclames, 50 c. la ligne.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

Le comice du canton de Perreux croit devoir porter à la connaissance des personnes qui y sont intéressées, la lettre ci-jointe de M. Alcock, représentant du département à l'assemblée nationale.

Elle répond à une pièce qui a été publiée dans le Roannais.

Elle indique à tout le monde la manière de procéder dans les réclamations, lorsqu'il y a lieu, contre l'inscription au rôle de l'impôt des 45 centimes.

Paris, le 24 août 1848.

Monsieur et cher compatriote,

Nous avons remis au ministre des finances la pétition que m'a adressée le comice agricole de Perreux, pour les communes écrasées de la grêle.

Le ministre nous a répondu que le dégrèvement ne s'accordait jamais qu'individuellement, sur chaque demande de contribuable, justifiant de l'impossibilité où il est de payer en tout, ou en partie, cet impôt des 45 cent. Il a ajouté que la demande en devait être adressée au préfet, ou au sous-préfet, qui ferait constater administrativement la position de chaque contribuable. Des instructions ont été adressées à l'administration départementale sur la manière de procéder en semblable cas ; on a bien prévu qu'il y aurait lieu à beaucoup de dégrèvement, puisqu'il y a été laissé un fond de 30 millions pour cela. Ainsi donc, Monsieur, veuillez dire à toutes les personnes que cela intéresse, que ce n'est pas à Paris, mais auprès de l'autorité départementale, qu'il faut que chaque contribuable se pourvoie.

Recevez, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de mon entier dévouement.

ALCOCK.

D'après des ordres pressants parvenus à Lyon par voie télégraphique, et transmis à Saint-Etienne, dix ouvriers de la manufacture nationale d'armes sont partis, hier soir, avec un assortiment complet de pièces d'armes, bois de fusils et outils nécessaires à l'entretien et à la réparation des armes d'un corps d'armée de 4,000 hommes. Ces ouvriers se rendent en toute hâte à Marseille.

Par décision du 4 mai 1848, et à l'occasion de la réunion de l'Assemblée nationale, le gouvernement de la République a accordé grâce, commutation ou réduction de peine, aux condamnés par la cour d'assises de la Loire dont les noms suivent :

FEUILLETON DU ROANNAIS.

LE TOUR DU MONDE EN L'AN QUARANTE.

Le goût le plus prononcé pour les voyages s'était manifesté de bonne heure chez Georges Loysel, jeune orphelin du huitième arrondissement, cet arrondissement qui compte la place Royale parmi ses curiosités, et M. Victor Hugo au nombre de ses habitants. Les uns voyaient dans cette passion innée l'influence de deux protubérances qui saillaient au-dessus de l'angle interne des sourcils ; les autres y reconnaissaient simplement le résultat des récits merveilleux avec lesquels feu M. Loysel, capitaine au long cours de son vivant, avait bercé l'enfance de son fils ; mais comme de ces deux opinions l'une s'appuyait de raisonnements clairs, et que l'autre n'avait à son service que des raisonnements nébuleux et quelque peu incompréhensibles, la plupart des discoureurs se rangeaient sous la bannière des protubérances.

M. Gorgerot, oncle de l'orphelin et propriétaire à la rue Charlot, laissait dire et laissait faire, et sans se prononcer sur cette grave question, poussait son neveu dans l'arène du droit, en lui disant que ce n'était pas avec mille écus de revenu qu'on fait une belle figure dans le monde. Georges faisait semblant de feuilleter les quinze ou vingt codes que nous devions à la prodigalité de nos législateurs, et lisait force relations de voyages. Toutes les fois qu'il voyait sortir un omnibus par la barrière du Trône, ou passer un bateau à vapeur sous le pont d'lena, il se lamentait sur la tyrannie qui l'attachait aux rives de la Seine ; et rêvait de prendre la fuite comme l'enfant prodigue. Il y avait cependant par-là M^e Louise Gorgerot, qui soupirait tout bas quand son cousin parlait, et lui faisait observer que c'était folie que d'aller chercher le bonheur au loin, quand on pouvait le trouver si près.

1^o Audieu (André), condamné le 18 février 1846 ; pour coups et blessures volontaires, à trois ans d'emprisonnement, remise du reste de sa peine ;

2^o Montérémard (Pierre-Mathieu), condamné le 14 août 1843 pour faux, à six ans de réclusion, remise du reste de sa peine ;

3^o Ray (François), condamné le 16 mai 1845, pour faux, à cinq ans d'emprisonnement, remise d'un an sur sa peine ;

4^o Pourtois (Charles-Emmanuel), condamné le 9 août 1848, pour banqueroute frauduleuse, à six ans de réclusion, remise d'un an sur sa peine.

Parmi les insurgés condamnés à la transportation qui ont été dirigés sur le Havre dans la nuit du 28 au 29 août 1848, quatre sont nés dans notre département. Voici leurs noms :

Large (Jean), âgé de 32 ans, scieur-de-long, né à Lagoutte.

Mazoyon ou Mazoyau (Claude), âgé de 36 ans, journalier, né à Mably.

Terme (Antoine), âgé de 36 ans, passementier, né à Saint-Etienne.

Frillat (Pierre), âgé de 35 ans, ouvrier au chemin de fer d'Orléans, né à Beauvoisin.

Le 24 août, les gendarmes Marache et François, de la brigade de Craponne, étant en correspondance, ont rencontré en la commune d'Usson, en action de chasse, dix individus armés chacun d'un fusil et marqués. Ils se sont approchés pour constater le délit et en connaître les auteurs, mais ayant été maltraités et menacés de mort par ces individus ils ont dû se retirer.

La justice informe relativement à cet événement.

Un ordre ministériel prescrit la dissolution de la garde mobile de Lyon.

Les officiers détachés reprendront dans l'armée. Ceux des sous-officiers et soldats qui rempliront les conditions voulues pourront s' enrôler dans différents corps.

La garde mobile de Lyon avait un effectif de treize cents hommes.

La compagnie Méridionale de Lyon a reçu hier l'ordre de préparer le nombre des bateaux nécessaires pour transporter à Marseille 12 bataillons de guerre.

Dimanche soir, vers les quatre heures, un homme, accompagné de sa femme, parcourut tranquillement les divers groupes de la fête de la Guillotière, quant tout-à-coup il a tiré un pistolet de sa poche et l'a déchargé presque à bout portant dans la figure d'un promeneur. Arrêté de suite, ainsi que la personne avec qui il était, il a déclaré avoir puni l'amant de sa femme. La victime

Le cousin disait qu'elle avait peut-être raison, et un moment après il se surprit à parler des grandes Indes et du Monomoth.

Sur ces entrefaites, tandis que M. Gorgerot raisonnait et que Georges et Louise discutaient sur la portion de bonheur qui leur était réservée, à elle dans son arrondissement, à lui partout, un Anglais, sir Thomas Scifson, vint passer par Paris. Sir Thomas était un riche baronnet du pays de Galles, qui avait jadis connu le défunt capitaine Loysel aux îles de la Sonde. C'était encore un grand touriste, et comme il aimait beaucoup Georges, il lui proposa, pour donner satisfaction à ses goûts, de l'accompagner dans ses voyages.

Laissez-le partir, dit l'Anglais à M. Gorgerot. Je vous le ramènerai un jour, et il n'aura pas à se plaindre de m'avoir suivi ; il aura complété son éducation, et, quand nous nous séparerons, je lui prouverai qu'il n'a pas affaire à un ingrat.

Qu'il soit fait comme vous le voulez tous deux ! dit enfin le vénérable tuteur après un moment d'hésitation. Va donc, mon ami Georges, tu gagneras, avec beaucoup de fatigues, la science que j'ai apprise sans remuer du coin de la rue Charlot.

Mais après le père ce fut le tour de la fille ; M^e Louise Gorgerot ne put s'empêcher de pleurer beaucoup.

Allez, vous êtes un ingrat, disait-elle à son cousin.

Georges ne comprenait pas trop comment il s'était rendu coupable d'une si noire ingratitude. Gependant il s'épuisait en longs discours pour calmer sa cousine, lorsque sir Thomas intervint, et, à l'aide d'une homélie où les mots de retour et de mariage descendirent comme une rosée bienfaisante sur le cœur de la jeune fille, il réussit à ramener le sourire sur ses lèvres. Georges partit enfin.

Pour sir Thomas, l'espace était une chimère. Quand la terre manquait sous ses pas, il voguait sur l'eau, et quand l'ancre tombait, il remontait en chaise de poste. Aucune chose ne l'émouait, et tous les pays lui semblaient également beaux, pourvu toutefois qu'il y trouvât à renouveler sa provision de thé et de soda-water. C'était une locomotive fait homme ; il accordait

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Roanne	1 an, 14 f.	6 mois, 8 f.
Département	16 —	9 —
Hors le Département . . .	18 —	—

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où l'on a constaté que cinquante petits plombs dont le pistolet était chargé sillonnaient sa figure sans avoir atteint les yeux. Son état du reste n'inspire aucune crainte.

INTÉRIEUR.

On lit dans le *Moniteur du soir*, au sujet des troubles de Montpellier :

Le Gouvernement a reçu de Montpellier les nouvelles suivantes :

Le succès des légitimistes aux élections municipales avait irrité une partie de la population.

Depuis quelques jours, douze ou quinze cents citoyens se réunissaient tous les soirs sur la place de la Comédie. Ils partaient de là, vers les neuf heures, précédés d'un drapeau tricolore et parcouraient, en chantant des airs patriotiques, les quartiers habités principalement par les légitimistes.

Ces manifestations n'avaient d'abord rien d'inquiétant.

Dans la journée du 18 août, elles ont pris un caractère plus sérieux.

Les légitimistes venaient de remporter une victoire complète aux élections pour le conseil général et pour le conseil d'arrondissement.

De vagues rumeurs avaient annoncé que la soirée ne se passerait pas sans désordre. Des mesures de précaution avaient été prises en conséquence : les postes avaient été doublés, et de nombreux piquets de garde nationale stationnaient dans différents quartiers, et surtout dans ceux où l'on pouvait craindre quelque collision.

Vers les huit heures du soir, un rassemblement parcourait les boulevards, précédé d'un garde national en uniforme, qui portait un drapeau tricolore. Ce rassemblement rentra dans la ville, lorsque plusieurs individus, sortant d'un club légitimiste appelé le Club de l'Urne, se jetèrent sur le garde national, le renversèrent et lui enlevèrent son drapeau, après l'avoir rudement frappé. Celui-ci avait fait usage de son sabre, et avait porté un coup très dangereux à l'un de ses agresseurs. Dans la lutte, plusieurs autres personnes furent blessées de part et d'autre.

Averti à l'instant même, le préfet se mit à la tête d'une compagnie de la garde nationale et se rend sur le théâtre de la lutte. Les légitimistes avaient emporté leurs blessés dans un quartier voisin appelé place de

une semaine aux capitales, et voyait les empêtres à vol d'oiseau par la portière de sa berline.

Lancé sur les grandes routes en la compagnie d'un tel homme, Georges eut bientôt visité la moitié du globe ; il faisait de ses pieds une ceinture au monde, et courrait par terre et par mer, priant Dieu afin qu'il lui fit découvrir une île déserte.

Sir Thomas Scifson, en quittant Paris, s'était dirigé vers le Rhin. Bientôt Georges assista, à Francfort, à Mayence et à Berlin, aux représentations germanisées de vaudevilles français qu'il se rappelait avoir vus pour la première fois au Gymnase ou aux Variétés. M. Scribe avait démolé Goethe et Schiller à coups de couplets. Quelques margraves et plusieurs grands-ducs chassaient les cerfs civilisés de leurs petites forêts et séduisaient les prime-donne de leurs petits théâtres comme les roués de Paris. Dans de petites villes on faisait de petites émeutes contre les petits princes. Quoiqu'il possédât mille écus de rente, Georges avait été assez gamin de Paris pour avoir une parfaite connaissance de ces choses-là. Il trouva donc ce spectacle monotone. Les vieux châteaux ruinés, où Götz de Berlichingen s'était battu, avaient été convertis en brasseries, où des docteurs concoctionnaient de l'excellente bière de Lyon, tandis que d'autres docteurs faisaient des pamphlets en faveur de la liberté de la presse.

La chaise de poste des deux voyageurs repassa le Rhin à Schaffhouse et entra en Suisse, le pays classique des vertus et de la liberté. Georges respirait avec enthousiasme l'air pur des glaciers, et s'apprétait à verser des larmes d'attendrissement aux premières notes du ranz des vaches traditionnel. Mais la vallée resta muette, ce qui l'obligea d'économiser ses pleurs pour son retour au grand Opéra. Au bout de quinze jours, il s'aperçut que l'hospitalité patriarcale des montagnards coûtait fort cher. En payant vingt francs un déjeuner de lait et de pain de seigle, pris sous le toit d'un chalet, Georges regretta le café Anglais, où, du moins, on ne fait pas subir aux consommateurs un cours de moralité.

l'Olivier, principalement habité par des cultivateurs, que l'exaltation de leurs opinions contre-révolutionnaires ont depuis long-temps signalés. Ce quartier s'agitait et prenait une attitude menaçante. Le préfet voulut y pénétrer pour y porter des paroles de paix. Arrivé à la hauteur de la rue Blanquerie, devant l'hôpital Saint-Eloi, il fut arrêté sa troupe et s'avanza dans la rue du Refuge, accompagné seulement de M. Crouzet, commissaire de police, de deux gendarmes, et de M. Nouguier, avocat à la Cour de cassation.

Il s'était empressé d'annoncer ses intentions conciliatrices en déclinant sa qualité, mais à peine avait-il fait quelques pas et dépassé un réverbère qui permettait de le reconnaître facilement, qu'il fut assailli par une grêle de pierres et grièvement blessé à l'épaule, tandis que le commissaire de police était atteint à la tête.

Presque en même temps, des coups de fusil partaient, et l'un des deux gendarmes était mortellement frappé dans les reins.

Au même moment, mais sur un autre point, M. Peytayin, juge d'instruction, recevait deux coups de feu dans la jambe.

Rentré à la mairie pour faire délivrer des cartouches à la garde nationale, et chercher de nouvelles troupes, le préfet revint sur les lieux, où il fut rejoint par les autorités judiciaires, par le général commandant la division à la tête d'un bataillon du génie. Le quartier fut cerné, et une instruction judiciaire fut immédiatement commencée par M. Boyer, premier avocat-général. Cette instruction fut continuée pendant la nuit et se poursuit avec activité.

La Cour d'appel vient d'évoquer l'affaire.

Le gendarme atteint d'un coup de feu est mort à l'hôpital Saint-Eloi, à trois heures du matin.

1^{er} septembre.

Les nouvelles qui arrivent de Montpellier, à la date du 1^{er} septembre, cinq heures du soir, sont des plus satisfaisantes. La tranquillité règne dans tout le département.

On a distribué aux représentants, au nom du comité de l'agriculture, le rapport sur les propositions des citoyens Turck et Prud'homme, relativement à l'établissement du crédit foncier. Le comité a rapporté quelques modifications au projet primitif qu'il approuve. Dans le cours de son travail, il a eu souvent à combattre un souvenir redoutable, celui des assignats ; mais il établit que toute similitude entre les assignats et les bons hypothécaires est une profonde et déplorable erreur.

Les assignats n'avaient qu'une valeur incertaine, résultant d'un gage général et politique, les biens nationaux.

Les bons hypothécaires ont une valeur positive et réelle, qui dérive d'une affectation spéciale et volontaire.

L'estimation du gage des assignats était arbitraire, dépourvue de vérification et de contrôle. L'estimation du gage des bons hypothécaires sera l'œuvre d'un jury composé des hommes les plus capables d'apprécier sa véritable valeur.

L'émission des assignats a atteint, sous le Directoire, la somme fabuleuse de 35 milliards.

Aucun contrôle sérieux, aucun frein, ne préservait le pouvoir de la dangereuse facilité de battre monnaie au gré de ses désirs ou de ses besoins. L'émission des bons hypothécaires a été soigneusement et rigoureusement limitée.

Depuis le décret, un grand livre de crédit hypothé-

Un jour qu'il était las d'entendre les controverses religieuses des landamans momiers ou méthodistes, il se fit conduire au Rutli, ce berceau de l'indépendance helvétique. Son premier regard tomba sur un berger qui semblait rêver assis sur un quartier de roc moussu.

— Voilà un noble fils des montagnes qui pense aux grandes actions de ses pères, se dit Georges en s'avancant.

— Jeune pasteur, dit-il au berger quand il fut près de lui, je trouve comme vous que ces lieux sauvages prédisposent aux rêveries ; mais vous, qui êtes du canton, ne pourriez-vous pas me donner quelques renseignements sur les légendes populaires dont Guillaume Tell est le héros ?

— Ma foi, mon beau monsieur, lui répondit le berger après s'être gratté le front, je ne connais pas d'individu de ce nom-là ; mais, si vous voulez demander son adresse au pasteur du hameau voisin, il vous l'apprendra certainement.

Georges prit la fuite incontinent.

Il ne tarda pas à apprendre à ses dépens combien, dans la république helvétique, la liberté est une chose sainte et inviolable. Comme il avait oublié d'ôter son chapeau en passant devant une chapelle, dans le canton de Fribourg, il fut saisi et incarcéré dans l'hôtel-de-ville de l'endroit, qui était une mesure à deux étages. Grâce à l'intervention de sir Scifson, il obtint son élargissement après cinq jours de détention préventive. Dix guinées avaient empêché sa mise en accusation ; ce qui donna à Georges la preuve de l'incuriosité des magistrats locaux.

Sir Scifson avait pris le chemin de l'Italie, ce pays où les orangers fleurissent ; Georges trouva que la poussière y était aussi abondante que dans la Beauce, et qu'il y croissait beaucoup de peupliers, comme en Touraine.

Le carnaval de Venise, dont on lui avait conté des merveilles, était la chose la plus triste qui se put voir au monde. Une demi-douzaine de sergents autrichiens dansaient la mazurka sur le quai des Esclavons, en présence de quelques caporaux qui jouaient le rôle du public. Cependant le soir du mardi-gras, Georges fut

caire pour toute la République sera ouvert. Le ministre des finances émettra successivement des bons hypothécaires jusqu'à concurrence de deux milliards.

Les bons seront de 50, 100, 500 et 1,000 fr. Ils auront cours forcé.

Le comité de l'intérieur a adopté la proposition de M. Laurent (de l'Ardèche), relative à une contre-enquête sur les événements du 15 mai et de juin. Une sous-commission a été nommée pour faire un rapport sur cette proposition, dont les débats vont renouveler les questions les plus irritantes.

M. de Lamartine a été nommé membre du conseil général dans les deux cantons de Mâcon.

M. de Lamartine ayant été élu, dans les deux cantons, à la presque unanimité, laisse au sort à décider de son choix pour l'un ou l'autre canton, son affection étant égale pour tous deux.

A la séance du 2 septembre, M. le ministre des finances a présenté un projet de décret portant demande d'un crédit de 6 millions pour le paiement des drapeaux commandés naguère à la ville de Lyon, par le citoyen Flocon, alors ministre de l'agriculture et du commerce.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Le *Spectateur républicain* annonce qu'un courrier est arrivé le 2 de Vienne, apportant le refus par l'Autriche de la médiation franco-anglaise. Ce journal ajoute que l'intervention armée est décidée.

Cependant nous lisons dans le *National* :

« Aujourd'hui rien n'est décidé quand à l'intervention armée de la France. La réponse de l'Autriche peu satisfaisante quant à la forme n'implique pas quant au fond un refus absolu de la médiation de la Grande-Bretagne et de la France. Il ne faut pas se dissimuler cependant, que cette réponse, telle qu'elle est, peut placer le gouvernement de la République dans la nécessité d'appuyer par une démonstration ses offres aux parties belligerantes.

« L'Autriche n'allège qu'un seul motif pour ne pas se prononcer sur la question de la médiation. Elle négocie, dit-elle, directement avec le Piémont. Sans examiner si le Piémont a qualité pour parler au nom de la Lombardie et de Venise, — ce qui est plus que douteux, — nous nous contenterons de faire remarquer ici que le motif mis en avant par le cabinet de Vienne n'existe même pas. En effet, le cabinet de Turin tout entier proteste contre la supposition d'un traité particulier entre la Sardaigne et l'Autriche. S'il y a eu quelques négociations entamées au sujet des affaires d'Italie, elles ne peuvent donc être que personnelles au roi. »

Un autre journal dit que l'Autriche avait proposé à Charles-Albert l'abandon de l'Italie jusqu'à l'Adige, à condition qu'il lui serait payé un indemnité de guerre de 600 millions,

Il est évident que ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sauraient être acceptées, et que, si Charles-Albert les accueillait en son nom, toute l'Italie septentrionale protestera, et donnerait le signal d'une insurrection nouvelle.

Nous trouvons dans plusieurs journaux la note suivante :

« M. Mengaldo, général de la garde nationale de Venise, envoyé à Paris par la municipalité de cette ville, a eu tous ces jours derniers de fréquentes entrevues avec le chef

fort intrigué par un petit domino noir qui avait la taille d'une Bragadini et le pied d'une Foscolo. Ce domino lui donna rendez-vous sur le Rialto, à minuit, l'heure du mystère. Georges s'enveloppa comme un bravo, révaut une intrigue semée de coupes empoisonnées et de poignards, et quand l'église de Saint-Marc sonna minuit, il courut au Rialto. Le domino regardait l'eau noire couler à ses pieds.

— O casta diva ! s'écria le jeune touriste en tombant à ses pieds.

— Si vous vouliez parler français, je vous comprendrais plus aisément, lui dit en se démasquant une figurante de l'Ambigu-Comique, de qui Georges avait fait la connaissance peu de temps avant son départ de Paris.

S'il y avait peu de Toscanes à Florence, en revanche il y avait beaucoup d'héritières écossaises, d'artistes parisiens, de commis-voyageurs et de diplomates russes. On y parlait toutes les langues, depuis l'indoustan jusqu'au bas-breton ; le palais du grand-duc était une succursale de la tour de Babylone et du collège de France.

— Que diable, mon cher, faites-vous donc là ? lui avait demandé sir Thomas en surprenant Georges chez un armurier, au moment où ils s'apprêtaient à quitter Rome pour traverser les Marais-Pontins.

— Mais, monsieur, répondit Georges, je fais provision de carbines et de pistolets ; je veux mettre la berline en état de soutenir un siège.

Vers le milieu de la route, Georges aperçut un pauvre diable que deux gardes conduisaient sur une charrette.

— Qu'a fait cet homme ? demanda-t-il à l'un d'eux.

— C'est le dernier d'entre les vieux voleurs des Marais, que les carabiniers pontificaux viennent d'arrêter.

Georges pensa tout bas que le bois de Boulogne était plus dangereux.

A Naples, le Vésuve faisait relâche. C'est son habitude depuis un temps immémorial. Il avait l'air aussi peu belliqueux que la

du pouvoir exécutif, le ministre des affaires étrangères et lord Ponsonby, ambassadeur d'Angleterre.

Le noble étranger a fait un récit exact de la situation où se trouve Venise ; il a dit que cette ville était résolument décidée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité ; il n'a pas dissimulé qu'elle allait être attaquée par des forces imposantes, et qu'en présence de ce danger, le secours de la France était nécessaire à son salut.

Si nous sommes bien informés, le général Cavaignac a répondu que la France avait offert sa médiation à l'Autriche sur la base invariable des Etats italiens ; qu'il espérait que cette médiation ne serait pas repoussée ; que, dans le cas contraire, il y aurait la guerre. « Ce ne serait pas moi seulement, a ajouté le général Cavaignac, qui alors voudrais la guerre, elle serait déclarée par un décret de l'Assemblée Nationale. Ecrivez à vos compatriotes de tenir le plus longtemps possible, et donnez à mes paroles la plus grande publicité. »

L'Union ajoute que, dans une réunion qui a eu lieu à l'hôtel de affaires étrangères, en présence de l'ambassadeur anglais, le général Lamoricière s'est prononcé très vivement pour l'intervention armée. On ajoute que, dès qu'une réponse catégorique arrivera de l'Autriche, il sera dirigé 10,000 hommes sur Venise, en même temps que l'armée des Alpes franchirait les frontières. Deux nouvelles divisions, de 10,000 hommes chacune, avec un matériel d'artillerie considérable vont être dirigées sur Metz et sur Strasbourg pour attendre là les événements.

Un journal vient de publier les deux passages suivants de la lettre que M. de Lamartine vient d'adresser aux dix départements qui l'ont élu :

Citoyens,

La popularité qui m'avait entouré sans cause s'est retirée de moi sans motif. A un signe de l'Assemblée nationale, je suis sorti des affaires, satisfait dans ma conscience de quelques services humblement rendus à mon pays dans une des grandes crises de son histoire ; sans regret du rang accidentel d'où je suis descendu ; sans ambition d'y remonter jamais ; sans amertume contre les dénigrements et les calomnies qui sont le salaire ordinaire des révoltes ; sans candidature d'aucune espèce à briguer de la faveur publique ; j'ai gardé le silence long-temps, je le garderais toujours s'il ne s'agissait que de moi. Mais vous m'avez adopté dans une grave circonstance en signe de la conformité de nos opinions ; je vous appartiens donc. A ce titre je vous dois compte de moi-même. Il ne faut pas que vous ayez à rougir quand on parlera de moi devant vous. Il faut que vous puissiez dire avec vérité à ceux qui vous reprocheraient d'avoir arboré mon nom à deux millions de voix : « Si ce drapeau que nous avions choisi s'est abaissé, il ne s'est du moins pas terni. Il ne nous précède plus, il ne nous humilié pas. »

On répand, on dit, on imprime, (je recueille jusqu'aux chuchotements pour ne rien laisser sans réponse) ; on dit donc que j'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant les trois mois de ma part de dictature au gouvernement provisoire,

Que j'ai transigé avec le terrorisme ;

Que j'ai pactisé avec le communisme et enviré le peuple en consentant à lui promettre l'organisation du travail ;

Que j'ai tramé avec les meneurs des principales factions qui voulaient dénaturer et déshonorer la République ;

butte Montmartre ; les bateliers chantaient les romances de Mme Loïsa Puget dans le golfe de Parthénope. Sir Thomas prit un bateau à vapeur pour les transporter en Sicile. — Enfin, se dit Georges, je vais donc voir ces belles femmes, si brunes et si ardentes qu'on les dirait écloées sous un rayon du soleil, ces vierges dont le profil antique a conservé toute la pureté du type grec ! Pendant ce monologue, la proue du bateau à vapeur toucha au port de Messine, et Georges, stupéfait, aperçut sur le molle une nombreuse population de femmes blondes et blanches, d'un minois fort chifonné. Ce fut la même chose à Palerne.

Ne vous en étonnez point, lui dit un vieux camaudle qui s'aperçut de sa déconvenue ; la chevelure et le teint des Siciliennes ont changé de nuance depuis le passage des régiments anglais dans l'île, lors des guerres de l'Empire.

Cependant le pyroscaphe le Léonidas le conduisit, ainsi que sir Thomas Scifson, en Egypte. Georges touchait à l'Orient, la terre de ses rêves. La première chose qu'il apprit en débarquant à Alexandrie, ce fut que Méhémet-Ali venait de nommer une commission scientifique, avec mission de perforer la colonne de Pompée pour la faire servir à l'éclairage au gaz ; elle devait cumuler le double emploi de lampadaire pour les caravanes, et de phare pour les vaisseaux. En remontant le Nil pour se rendre au Caire, Georges flairait avec bonne foi, espérant sentir l'odeur musquée que les jeunes crocodiles répandaient parmi les roseaux du fleuve. Le vent ne lui apportait rien que les senteurs des cotonnières. Un vieux fellah, qui conduisait la barque, le tira d'inquiétude en le menant voir au fond d'un caveau granitique un régiment de crocodiles emmaillotés fort proprement dans des langes chargés d'hieroglyphes. — Mon père et moi n'en avons jamais vu d'autres, lui dit-il. Cependant on prétend que quelques-uns de ces amphibiens, proscrits par la civilisation, vivent aux sources du Nil. Malheureusement, l'itinéraire de sir Scifson ne devait pas les conduire jusque-là, Georges ne put vérifier l'exactitude de ce fait d'histoire zoologique.

(La suite au prochain numéro.)

Que j'ai conspiré avec les détenus de Vincennes, et fourni des armes à Sobrier dans une intention perverse ;

Que j'ai trempé dans les tentatives de propagande armée sur les frontières des gouvernements auxquels je promettais la loyauté et la paix ;

Que j'ai compromis la sûreté de la République en ne lancant pas tout de suite nos forces au-delà du Rhin et des Alpes ;

Que j'ai retardé les élections pour prolonger la dictature du gouvernement dont je faisais partie ;

Que j'ai été complice de la manifestation des deux cent mille hommes du 17 mars ;

Hésitant et sans mesures prises dans la journée du 16 avril ;

Qu'après la réunion de l'Assemblée nationale j'ai refusé par pusillanimité le pouvoir unitaire que l'Assemblée nationale était, disait-on, disposée à m'offrir, et auquel deux millions de suffrages pouvaient me désigner à ses yeux ;

Que j'ai induit l'Assemblée nationale par ce refus, à former une commission de gouvernement sans unité de volonté, et sans fermeté dans le maniement des difficultés du moment ;

Que j'ai fait alliance, dans cette commission, avec des hommes d'opinion contraire à la mienne et à la République modérée ;

Que le motif de mon alliance inconcevable avec ces adversaires politiques est dans les rapports honteux et d'intérêt que j'aurais eu avec eux, dans des dilapidations en commun du trésor public, ou bien dans une infâme vénalité sous le dernier gouvernement ; que ces adversaires présumés avaient en main les preuves de cette vénalité, que j'aurais été obligé d'acheter leur silence par des concessions d'opinion ;

Que j'ai payé mes dettes avec l'argent de la République ; que j'ai fait passer en Angleterre le fruit de ces concussions ;

Que j'ai maintenus les ateliers nationaux pour peser sur l'Assemblée nationale et pour en faire l'armée en disponibilité de l'insurrection ;

Que le 15 mai, j'ai découvert volontairement l'Assemblée et vu avec une joie secrète l'invasion impunie de la sédition dans l'enceinte de la représentation nationale ;

Que je n'ai su ou pas voulu prévoir les événements du 23 juin ; que ni moi ni mes collègues n'avons préparé les forces militaires nécessaires à l'ordre ou au combat au moment de la dissolution des ateliers nationaux ; que les troupes manquaient par notre faute ; que la lutte s'est prolongée par suite de cette imprévoyance ; que le sang de la guerre civile est sur nos mains.

Voilà les inculpations. Je les prends une à une. Au lieu de réfuter, je raconte. Il n'y a pas une des circonstances de ce récit qui n'ait pour attestation ou de nombreux témoins ou des pièces irréfragables ou tout un peuple. Je ne demande foi ni confiance sur rien. Je m'engage à prouver tout par témoignages.

Après avoir discuté une à une toutes ces accusations, renversé tout et échafaudage de calomnies, M. de Lamartine termine ainsi :

De ce moment, citoyens, redevenu simple représentant, j'offre mes services au général Cavaignac, comme au chef qui représente dignement la République. « Je ne suis pas, lui dis-je, en le quittant, de ceux qui se réfugient dans l'opposition en tombant du pouvoir, mais de ceux qui soutiennent le pouvoir républicain dans les mains de leurs successeurs comme dans leurs propres mains. Comptez sur moi demain comme aujourd'hui. » Mon ami le général Negrir était là, sollicitant l'ordre qui allait le conduire à une glorieuse mort. Ce furent les dernières paroles qu'il entendit de moi. Pendant que je pleurais, pendant que l'archevêque de Paris allait offrir sa vie à Dieu comme rançon de paix ; pendant que tant de généreuses victimes volontaires, généraux, officiers, soldats, citoyens, enfants de la garde mobile, attaient de faire décimer sous le feu, la calomnie s'emparaît déjà de mon nom, m'accusait de complicité avec ces balles que j'aurais voulu recevoir toutes pour épargner le sang d'un seul citoyen ou d'un seul soldat !... Voilà les révoltes !... Leurs plus grands phénomènes ne sont pas leurs crimes, ce sont leurs erreurs ! Je n'en accuse personne, car personne n'est coupable de l'obscurité à l'heure qu'il fait nuit sur tout le monde.

Citoyens ! voici la lumière ! reconnaissiez vos amis. Les partis qui ont un ressentiment passager contre la République s'attachent surtout à calomnier les républicains ; ils savent bien que la République ne peut triompher que par la modération ; que la terre française ne se laisserait pas dépecer une heure par le communisme ; que la terre française ne porterait pas quinze jours l'échafaud ; que la terre française vomirait le sang dont des plagiaires de la terreur réverraient de l'abreuver pour chercher je ne sais quelle sauvage grandeur dans l'excès et dans le crime, ne sachant pas la trouver dans la mesure et dans la vertu ! Ce sont là les pires ennemis de la République ; car le seul danger de la République, c'est son nom ; ce sont les souvenirs de 93, que ces hommes s'efforcent sans

cesse de rappeler, quand les vrais républicains comme nous s'efforcent sans cesse de les écarter.

Mais 93 n'était pas la République : c'était la révolution. Serait-il donc donné, à quelques mois de notre histoire, de calomnier à jamais le gouvernement de la liberté parmi nous ? Serait-il donc donné à ce sang de déteindre sur tout un siècle ? Non ! nous montrerions au monde que nous savons à la fois conquérir et contenir la République, ce règne de tous. La République inspirée de Washington triomphera de la République de Babœuf, de Robespierre et de Danton ! Autre siècle, autres pensées ; autres pensées, autres hommes ! Voilà la loi vraie des sociétés. Le choix que vous avez fait de vos représentants à l'Assemblée nationale est un garant du triomphe de la République populaire et régulière, telle que nous l'entendons. C'est l'honnêteté du peuple que vous avez envoyée en eux. L'honnêteté du peuple, c'est son salut ! L'Assemblée nationale sauvera la France. Notre seule gloire, c'est de l'avoir pressenti. Attachez-vous de plus en plus à l'Assemblée nationale : elle est votre souveraineté ; elle est digne de vous. Seulement, donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle !

Recevez mes adieux, citoyens ! Nommé dix fois par vous comme signification et non comme homme ; confondu désormais dans les rangs des simples représentants ; descendu d'un pouvoir trop haut pour mon ambition et ne désirant point y remonter : oubliez-moi, ne m'accusez pas ! Peut-être ai-je mérité un seul jour vos suffrages, c'est le jour où je les ai sacrifiés à la concorde. Quant à moi je me souviendrai de vous tous les jours de ma vie publique. Chaque fois que je jetterai dans l'urne un vote de bonne intention pour le peuple, de fermeté contre les factions, de salut pour la patrie, pour la famille, pour la propriété, pour la conscience, pour la société, je me dirai que j'y jette avec ma pensée votre propre pensée à vous ! je me dirai que deux millions de citoyens votent avec moi pour cette République unanime qui n'est à vos yeux, comme aux miens, que l'intérêt de tous, légitime par le droit de tous, et défendu par la main de tous, dans le plus libre et dans le plus fort des gouvernements.

LAMARTINE, représentant du peuple.
Paris, 25 août 1848.

NOUVELLES DIVERSES.

Des lettres de Marseille annoncent la présence de la duchesse de Berry dans cette dernière ville.

Le Républicain de Bayonne signale les menées du parti légitimiste allié au clergé ; on organise, comme à Lyon une sorte d'armée de la foi divisée en sections, décuries et centuries. Il aurait été fait aux assidés une distribution de médailles miraculeuses, de chapelets et de poignards.

Bordeaux serait le foyer d'une coalition réactionnaire, dont les ramifications s'étendraient par Bayonne sur plusieurs points, tel que Vitaritz, Saint-Jean-de-Luz, Hasparren, Saint-Palais, Oloron, et se prolongeraient par le Midi, à l'Est jusqu'au cœur des Alpes.

On écrit au *Précursor de l'Ouest* :

Dans beaucoup de bourgs de la Vendée, on fait courir le bruit que Henri V doit incessamment revenir, qu'il a épousé une femme excessivement riche et qu'il paiera sur son propre argent la moitié des dettes de la France.

On ajoute que les légitimistes accepteront d'occuper gratuitement toutes les places pendant quatre ans, et que tous ceux qui paient moins de 100 fr. d'impôt n'en paieront plus.

Le gérant et l'imprimeur du *Peuple français*, feuille qui paraît depuis la suspension de la *Gazette de France*, sont cités en police correctionnelle pour aujourd'hui vendredi, comme prévenus d'avoir fait paraître un journal sans verser le cautionnement.

On a remarqué que dans le vote de la nuit du 26 août, tous les ecclésiastiques membres de la Chambre se sont abstenus ; ils pouvaient avoir leur conviction faite, mais, ministres d'un Dieu de paix, ils n'ont pas voulu participer à un vote qui ouvrirait les avenues de la cour d'assises devant deux de leurs collègues.

On lit dans le *Journal de l'Oise de Beauvais* :

Il court en ville une nouvelle qui mérite grandement confirmation, mais qui est assez importante pour que nous ne puissions nous en taire.

On dit qu'il est question de renvoyer devant la Cour d'assises de l'Oise le procès du 15 mai, relativement à l'invasion de l'Assemblée nationale.

Voici les explications que l'on donne à ce sujet :

Le Gouvernement ne voudrait pas que le procès fût jugé à Paris, où il pourrait être l'occasion de nouveaux troubles, et où d'ailleurs il pourrait tomber sous la juridiction des Conseils de guerre, en raison de l'état de siège qu'on ne croit pas pouvoir lever d'ici à quelque temps. Il demanderait donc à la Cour de cassation le

renvoi devant une autre Cour d'assises pour cause de suspicion légitime.

Le Gouvernement balancerait, dit-on, encore entre trois villes : Versailles, Laon et Beauvais.

Versailles paraît un peu près de Paris ; Laon est au contraire un peu loin. Reste Beauvais. La distance de cette ville au chemin de fer est assez courte pour que le Gouvernement soit promptement instruit des incidents graves qui se manifesteraient dans le procès, et assez longue pour que l'on soit en mesure de se prémunir contre un coup de main.

On ajoute qu'un camp de 10,000 hommes serait établi dans les plaines qui environnent la ville.

On écrit de Vienne :

La fabrique de draps reprend quelque activité, par suite des achats que plusieurs marchands Piémontais ont fait sur place de quantité de pièces de draps bleus, et des demandes venues de Lyon et de différentes villes voisines.

A la suite d'une grande revue passée à Saint-Pétersbourg, l'empereur Nicolas a fait connaître qu'il envoyait le grand cordon de Saint-Georges au maréchal Radetzki.

Le total général des sommes reçues par la commission centrale des dons et offrandes à la patrie s'élève, le 20 août, à 730,544 fr. 21 c.

Le général Oudinot est en ce moment à Grenoble. L'armée des Alpes, dont il est provisoirement commandant en chef, forme cinq divisions et douze brigades, savoir : quatre divisions d'infanterie, la quatrième de réserve et une division de cavalerie.

Le 14^e de ligne, en garnison à Verdun, vient de recevoir l'ordre d'envoyer ses bataillons de guerre à la réserve de l'armée des Alpes.

Nous lisons dans le *Courrier de Saône-et-Loire* du 30 août :

L'auteur des incendies qui se sont successivement déclarés aux environs de Mâcon, et qu'on attribuait à des voraces et à des menées politiques, a fait des aveux complets. C'est un garçon de 12 à 14 ans, qui a voulu se venger de quelques corrections méritées et reçues. Cet exemple doit éclairer les populations et les tenir en garde contre les accusations mal dirigées.

Un nouveau départ d'insurgés aura lieu incessamment. Il reste en ce moment, dans les divers forts, environ 1,000 insurgés sur le sort desquels les commissions militaires ont statué, et qui seront compris dans les prochains départs.

Il paraît que la commission chargée d'examiner les questions relatives à la transportation est accablée de demandes de personnes qui expriment le désir d'accompagner les insurgés pour être employées près d'eux en diverses qualités. Parmi les pétitionnaires, il y a des agents d'affaires, des notaires, des avocats, des greffiers et des ecclésiastiques. Il va sans dire que toutes ces sollicitations restent provisoirement sans réponse, attendu que la commission n'a encore formulé aucune proposition à l'égard des prisonniers. (*Moniteur du Soir*.)

Plusieurs journaux ont parlé d'un sous-préfet condamné à la déportation. Voici le fait : La pharmacie du sieur Gellé avait été signalée par plusieurs témoins comme ayant été transformée en fabrique de poudre pendant les journées de juin ; une des commissions militaires procéda à une instruction, à la suite de laquelle le sieur Gellé, absent, fut condamné à la déportation. On sut, il y a quelques jours, qu'il avait été nommé sous-préfet à Boulogne. Un commissaire de police fut immédiatement envoyé dans cette ville, muni d'un mandat d'amener décerné contre lui.

Le lendemain, le sieur Gellé et le commissaire de police étaient à Paris. L'on ne tarda pas à reconnaître qu'il était innocent du crime qui avait motivé sa condamnation.

En effet, il ne fut pas difficile au sous-préfet de Boulogne d'établir que depuis assez long-temps et bien antérieurement aux journées de juin, il avait cédé sa pharmacie, et que si de la poudre y avait été fabriquée, ce fait ne pouvait lui être imputé. Le commissaire de police demanda à être déchargé de la garde de son prisonnier ; on s'adressa à cet effet au général Bertrand, qui ne crut pas devoir prendre sur lui d'ordonner la mise en liberté.

On fit plusieurs demandes qui n'eurent pas un meilleur résultat, et la nuit vint sans qu'on put réunir les membres de la commission, qui pouvait seule abroger la décision par elle prise.

Force fut au commissaire de police de passer la nuit avec son prisonnier. Deux lits furent disposés dans une chambre pour les deux fonctionnaires, qui furent le lendemain rendus l'un et l'autre à la liberté.

On lit dans le journal *l'Espérance*, de Blaye, du 27 août :

Notre malheureux arrondissement vient encore d'être affligé d'un crime capital. La semaine dernière nous avions à enregistrer un double parricide ; aujourd'hui, c'est une abominable Messaline qui a l'atrocité d'enterrer tout vif son troisième enfant.

La mègère auteur de ce forfait a nom Marie Richard, épouse Malambic, est âgée de 41 ans et appartient à la commune de Lansac, canton de Bourge. Elle a tout avoué sans difficulté aux magistrats qui ont été faire l'information sur les lieux.

CONSTRUCTION DE CITERNES POUR LA PROCHAINE VENDANGE.

Monsieur le Rédacteur, ne trouvez-vous pas opportun de rappeler à vos lecteurs qu'il est fort simple, pour les vigneron, d'échapper à ce terrible impôt que leur font payer chaque année les tonneliers? La récolte de 1848 promet d'être aussi abondante que celle de 1847; et, dans bien des localités, la futaille coûtera plus que le vin. Il convient donc de donner aux cultivateurs le moyen, déjà expérimenté, de conserver tout ou partie de leur récolte à peu de frais.

Ce moyen, c'est la construction, dans chaque village viticole, des citernes étanches dans lesquelles pourront être amassées d'énormes quantités de vin sortant du pressoir, et où elles se conserveront parfaitemen. La construction de ces citernes est économique comparativement aux futailles; et bien souvent des caves voûtées, déjà faites pour d'autres usages, peuvent être converties à peu de frais en ces citernes au moyen d'un revêtement intérieur imperméable.

Rien ne s'oppose à ce que, dans les communes où les propriétés sont très-morcelées, un certain nombre de petits cultivateurs ne se réunissent pour construire, à frais communs, plusieurs de ces citernes, dont l'une recevrait les vins du meilleur crû, l'autre les crûs médiocres, et la troisième les crûs de qualité inférieure.

Sans vouloir faire ici du socialisme, je conseillerai

presque aux communes d'entreprendre la construction de ces citernes, dont l'emplissage se ferait sous le contrôle d'un délégué de la municipalité, afin de constater la part qu'aurait chaque cultivateur dans la propriété de la cuvée et celle qu'il devrait prendre à l'époque de la vente, qui ne pourrait se faire qu'après le temps nécessaire pour la parfaite bonification du vin.

Les vieux soldats des armées françaises qui ont fait les campagnes d'Allemagne se souviennent encore d'avoir bu de bien excellents vins qui avaient été conservés dans des citernes de ce genre.

Agréez, etc.

(Moniteur industriel.)

Jugemens de simple police pendant le mois d'août 1848.

Lecarpentier, trop de hauteur à la diligence des Messageries Laffitte, 6 francs d'amende.

Gay, femme Ginet, jet d'eau par la croisée, 1 franc. Ferrier, pour avoir fait jouer sur la voie publique, 6 francs.

Lacour, id. 6 francs.

Veuve Gatteron, café ouvert après l'heure, 1 franc.

Laforme, cabaret ouvert après l'heure, 1 franc.

Samson, trop de hauteur à la diligence des Messageries Nationales, 6 francs.

Samson, id. 1 franc.

Samson, id. 1 franc.

Bougin et Rabourdin, propriétaire, charrette attelée en station sans gardien, 1 franc.

Cristin frères, tapages nocturnes, 11 francs.

Narboud, cabaret ouvert après 11 heures, 1 franc.

AVIS.

Une cuillère en argent a été trouvée dans le bassin du Canal; les personnes qui en auraient perdu à l'époque de l'inondation peuvent se présenter au bureau de police, où elle est déposée.

MERCURIALES DES MARCHÉS.

ROANNE. — 6 septembre 1848.

Froment, 1 ^{re} qualité	3 70	Haricots de couleur	3 25
— 2 ^e id.	3 50	Fèves	3 60
Seigle, 1 ^{re} qualité	2 10	Colza	3 25
— 2 ^e id.	2 .	Graines de chanvre	3 25
Orge.	1 80	Foin (100 k.)	4 .
Avoine	1 25	Paille	2 .
Haricots blancs	3 .		

À Roanne, il est arrivé au marché d'hier 800 doubles-décalitres de froment, et 300 de seigle; On a vendu 800 doubles-décalitres de froment et 300 de seigle.

MONTBRISON. — 3 septembre 1848.

Froment, 1 ^{re} qualité	3 80	Colza	4 20
— 2 ^e id.	3 70	Pommes de terre, 100 k. .	4 .
— 3 ^e id.	3 60	Farine 1 ^{re} qualité, 125 k. .	45 .
Seigle, 1 ^{re} qualité	2 15	— 2 ^e id. .	42 .
— 2 ^e id.	2 05	Vin de 1847, les 200 l. .	26 .
Orge.	1 80	Foin	6 .
Avoine	1 45	Paille	3 .

Le Gérant, A. FARINE.

Roanne, Imprimerie de A. FARINE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

En vente aujourd'hui à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2, et à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

CONJURATION DES JÉSUITES

PUBLICATION AUTHENTIQUE DU PLAN SECRET DE L'ORDRE

Par l'abbé LEONE.

PRIX 5 F.
PAR LA POSTE. 6 F.

Précédé d'un avertissement, par VICTOR CONSIDÉRANT, Représentant du Peuple.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

RECTIFICATION DU LIT DE LA LOIRE
EN AMONT DU PONT DE ROANNE.

OFFRES DES INDEMNITÉS.

Le Sous-Prefet de l'arrondissement de Roanne, en exécution de l'art. 23 de la loi du 3 mai 1841, déclare offrir aux propriétaires des terrains occupés pour la rectification du lit de la Loire en amont du pont de Roanne les indemnités fixées au tableau ci-dessous:

N ^o du Cadastré.	NOMS ET PRÉNOMS des propriétaires.	Propriétaires des terres.	Propriété des terrains sur le territoire desquelles les immeubles sont situés.	Section du Cadastre.	Nature des propriétés.	Résidence des propriétaires.	Superficie exprimée en ares.	Prix de l'are.	MONTANT par article.	par propriétaire.
309 21 259	Pitre, Jean, négociant.	Roanne.	Pré. Gravier Terre.	A.	Roanne.	Id.	2383 72 429 82 6 46	8 20 0 60 34 »	19546 50 257 89 219 64	20024 03
19 257	Richard ainé.	Id.	Id.	A.	Id.	Id.	10 33 6 09	34 » 10 »	351 22 60 90	412 12
20 307	Gay, Ant., vétérinaire.	Id.	Id.	A.	Id.	Id.	18 55	7 »	129 85	129 85
23 248	Dissard, Adrien.	Id.	Jardin.	A.	Id.	Id.	6 52	30 »	195 60	195 60
18 227	Rollin, Pierre.	Id.	Terre.	A.	Id.	Id.	7 75	30 »	232 50	232 50

Les propriétaires ci dessus nommés sont en outre mis en demeure de nous faire connaître leur acceptation ou le chiffre de leurs prétentions dans les délais fixés par l'art. 24 de la loi susvisée.

Roanne, le six septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

Le Sous-Prefet de Roanne,
GUBIAN.

ÉTUDE DE M^e ATHIAUD, AVOUÉ A ROANNE.

DEMANDE EN SEPARATION DE BIENS.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Roanne, le trente-un août dernier, dûment enregistré, demoiselle Etienne Lacroix, femme du sieur Louis Jean, dit Dauphiné, sellier, demeurant à Charlieu, avec lequel elle demeure en ladite ville, a été séparée de biens d'avec son mari, contre lequel ainsi que contre M. Bostambrun, teneur de livres, demeurant à Roanne, en sa qualité de syndic définitif de la faillite dudit sieur Louis Jean, dit Dauphiné, le susdit jugement a été rendu par défaut faute de constitution d'avoué, et ses droits dotaux ont été liquidés.

M^e Athiaud, avoué près ledit tribunal, demeurant à Roanne a été constitué par ladite dame Jean et a occupé pour elle sur ladite demande.

Pour extrait:
(22) Signé ATHIAUD.
Roanne, le six septembre 1848.

EN VENTE

Au Bureau du Journal, rue Nationale, 70 :

LA THÉORIE DES GARDES NATIONALES

ou
Manuel des Officiers, Sous-Officiers
et Soldats.

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE, composé en forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine, de la faculté de Londres,

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que DARTRES, GALE répétée, rougeur de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs, rhumatismes et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 fr., chez M. MERCIER, pharmacien à Roanne, rue Royale.

INJECTION THEZET

Contre les écoulements récents ou chroniques et contre les fumeurs blanches.

Guerison en 5 ou 6 jours de traitement, souvent plus tôt, rarement plus tard.

Dépot à Roanne, chez M. Roubaud, pharmacien.

Vu pour légalisation de la signature de A. FARINE, imprimeur à Roanne.

Roanne, le

AVIS.

Un Employé, breveté par l'Académie de Lyon, désirerait dans ses moments de loisir, donner en ville des leçons de français et de latin, ou tenir des livres de commerce.

S'adresser au bureau du journal.